



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



Séance ordinaire du 07 mai 2025



REF : 2025 / 029

Nombre effectif et légal  
des Membres du Conseil  
Municipal : **23**

Nombre des Membres en  
exercice : **22**

Nombre des Membres  
présents à la séance : **14**

Nombre des votants  
(Présents + pouvoirs) : **21**

*L'an deux mil vingt-cinq, le 07 du mois de mai à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 30 avril 2025.*

**Présents :** M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - M. NIVELAIS - M. BOZETTI - M. ROZE - Mme CHOMPRET - M. MULLER - Mme FION - M. TAILLANDIER - Mme MARQUELET - Mme BLOT - M. NEVEU - M. MATTERA.

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.*

**Absents excusés :**

Mme DI TULLIO avait donné pouvoir à M. le Maire

Mme HERAULT

Mme HUMBLOT avait donné pouvoir à Mme FION

Mme ROBERT avait donné pouvoir à Mme BLOT

Mme BRINGAND avait donné pouvoir à M. ROZE

M. LEGENDRE avait donné pouvoir à Mme JEAN DIT PANNEL

Mme PRATBERNON avait donné pouvoir à M. NEVEU

Mme PATIN avait donné pouvoir à M. MATTERA

**Absents :** /

*Madame JEAN DIT PANNEL et Monsieur MATTERA ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'ils ont acceptées.*

**OBJET : MODIFICATIONS DES INDEMNITÉS DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS  
DÉLÉGUÉS**

Suite à la nouvelle affectation de Monsieur James TAILLANDIER, en qualité de quatrième adjoint, Monsieur Michel MULLER devient le second conseiller délégué. La répartition des indemnités est arrêtée comme suit :

Élus adjoints	Taux de l'indemnité	Majoration Canton
Monsieur le Maire	45.46 %	15%
1 <sup>ère</sup> adjointe Mme JEAN-DIT-PANNEL	16.69 %	15%
2 <sup>ème</sup> adjoint M. LAMBERT	16.69 %	15%
3 <sup>ème</sup> adjoint Mme DI TULLIO	16.69 %	15%
4 <sup>ème</sup> adjoint M. TAILLANDIER	16.69 %	15%
Élus conseillers délégués	Taux de l'indemnité	
1 <sup>er</sup> conseiller délégué M. ROZE	6 %	
2 <sup>ème</sup> conseiller délégué M. MULLER	6 %	

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident par 19 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. NEVEU et Mme PRATBERNON) :

- ⑧ **De fixer** le taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'adjoints, et de conseillers délégués comme fixés selon le tableau ci-dessus,
- ⑧ **Le versement de ces indemnités de fonction** est effectif à compter de la date des arrêtés de délégation ayant acquis le caractère exécutoire,
- ⑧ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif au versement de ces indemnités,
- ⑧ **D'inscrire** au budget les sommes prévues,
- ⑧ **D'imputer** ces indemnités sur les crédits ouverts au budget primitif au Chapitre 012, la dépense correspondante.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme  
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

